

Crédit pont avec ordre irrévocable au notaire de procéder à la liquidation du crédit pont lors de la vente notariée d'un bien immobilier

Bullet (capital, intérêts à l'échéance)

Ce crédit relais finance la construction neuve, l'achat et/ou la transformation d'un bien immobilier à court terme dans l'attente des revenus issus du contrat de vente déjà signé d'un autre bien immobilier

1. Emprunteurs – objet

Emprunteurs :	personnes physiques, personnes physiques exerçant une activité professionnelle indépendante, comme les commerçants, les titulaires de profession libérale, les dirigeants d'entreprise.
Objet :	objet applicable au « crédit hypothécaire » visé à l'article I.9., 53° du Code de droit économique (y compris l'acquisition / la transformation de biens immobiliers en partie à des fins privées (au moins 50 %), en partie à des fins professionnelles.) Financement achat / construction neuve / travaux d'amélioration ou de transformation dans l'attente des revenus issus du contrat de vente déjà signé d'un autre bien immobilier.

2. Modalités de crédit

Montant – minimum :	12 500 EUR
Montant – maximum :	100% du prix de vente mentionné dans le compromis
Durée :	Max. 4 mois
Commission de réservation :	L'indemnité de réservation est calculée mensuellement sur le capital non prélevé et sera automatiquement imputée à la date de paiement sur le crédit et débitée de votre compte à vue GiroPlus chez vdk banque
Prélèvement :	Libération totale lors de la passation de l'acte
Droit de prélèvement :	Non dû
Calcul des intérêts :	Nombre effectif de jours / nombre effectif de jours
Variabilité de taux :	Taux fixe pour toute la durée du crédit

Païement des int�r�ts – capital :	Int�r�ts et capital : � l'�ch�ance
Report de capital :	Capital � l'�ch�ance
Frais de gestion :	Aucun
frais de dossier :	Voir tarif
Conditions :	Remboursement du cr�dit par le notaire vendeur au moyen d'un engagement ou d'un ordre irr�vocable
Indemniti� de r�mploi :	Aucune

3. S ret s

Uniquement en combinaison avec un cr dit hypoth caire
Engagement du notaire vendeur   verser les fonds de la vente sur le compte de vdk banque (= ordre irr vocable).
Promesse hypoth caire sur le bien immobilier   vendre.

4. Engagements sp cifiques

Pas d'application

5. Avantages

- capital et int r ts   l' ch ance
- pas de frais de gestion
- pas d'indemniti  de r mploi

6. Renseignements

Prospectus cr dit hypoth caire

<https://www.vdk.be/sites/default/files/ckeditor/pdfs/algemeen/Prospectus%2022.pdf>

7. Plaintes

En cas de plaintes  ventuelles, vous pouvez d'abord vous adresser   :

vdk banque – Traitement des plaintes
Sint-Michielsplein 16 – B-9000 Gand
t l. 09 269 32 31 – e-mail plaintes@vdk.be.

Si le litige n'est pas r solu, vous pouvez faire appel au Service de m diation Banques – Cr dit – Placements :
Ombudsfm, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 bo te 2, 1 000 Bruxelles (www.ombudsfm.be).